

APPEL AUX ÉQUIPES DE DESIGN

Le
**MONUMENT
NATIONAL** de
l'Holocauste

.....
CONCOURS NATIONAL DE DESIGN
.....

Demande de qualification



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



16 MAI 2013

INVITATION À PARTICIPER AU CONCOURS

Madame, Monsieur,

À titre de ministre responsable de la Commission de la capitale nationale et ministre chargé de superviser l'édification du Monument national de l'Holocauste, je suis heureux que vous participiez au concours de design.

En vertu de la *Loi sur le Monument national de l'Holocauste*, le gouvernement du Canada s'est engagé à édifier un monument d'importance dans la capitale nationale afin de veiller à ce que les victimes de l'Holocauste, ainsi que les leçons qu'on en a tirées, ne tombent jamais dans l'oubli.

Afin de donner suite à sa promesse, le gouvernement a mis sur pied un partenariat conjoint pour financer le monument. Le Conseil d'édification du Monument national de l'Holocauste a été formé à titre d'organisme de collecte de fonds pour le projet. Au nom des Canadiennes et des Canadiens, le gouvernement a également annoncé qu'il verserait une somme égale à celle amassée par le Conseil, jusqu'à concurrence de 4 millions de dollars.

Nous faisons appel à vous pour que le souvenir de l'Holocauste ne se perde jamais grâce au Monument national de l'Holocauste du Canada. Ce monument servira à se rappeler les millions de victimes et à souligner la résilience des survivants. Qu'il soit un rappel des responsabilités de tout un chacun de protéger les droits de la personne et la dignité humaine. Et qu'il soit un rappel des principes universels de liberté et de démocratie qui font notre fierté.

Nous faisons maintenant appel à votre vision et à votre expertise afin de matérialiser le défi de créer un lieu de mémoire significatif et de bâtir un monument éloquent d'importance qui contribuera à réaffirmer nos valeurs humaines fondamentales.

Je vous souhaite la meilleure des chances et je vous remercie de votre contribution dans l'édification d'une capitale du Canada qui soit le reflet de notre pays.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable John Baird



Ministre des Affaires étrangères du Canada et
ministre responsable de la Commission de la capitale nationale

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	3
2.0	BREF APERÇU	4
3.0	VISION, BUT ET OBJECTIFS DU PROJET	5
4.0	LE SITE	6
5.0	RÈGLEMENTS ET EXIGENCES	14
6.0	GUIDE DE SOUMISSION ÉTAPE PAR ÉTAPE	16
7.0	BUDGET	18
8.0	DATES LIMITES ET DATES IMPORTANTES	19
9.0	QUESTIONS	21
10.0	AIDE-MÉMOIRE	21
11.0	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA SOUMISSION	22
ANNEXES		
A.	<i>LOI SUR LE MONUMENT NATIONAL DE L'HOLOCAUSTE</i>	23
B.	RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES SUR LE JURY	30

1.0 INTRODUCTION

La Commission de la capitale nationale (CCN), au nom du ministre des Affaires étrangères, invite les équipes composées d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes (et autres professionnels du design) à soumettre leurs titres de compétences ainsi que des exemples de travaux antérieurs, dans le cadre d'un concours en deux étapes visant l'édification d'un monument national de l'Holocauste à Ottawa, la capitale du Canada.

La responsabilité de superviser ce projet important a été confiée au ministre des Affaires étrangères en vertu de la *Loi sur le Monument national de l'Holocauste*. La Loi a été adoptée de façon unanime par le Parlement canadien et elle a reçu la sanction royale le 25 mars 2011. Un conseil d'édification externe composé de cinq citoyens a été formé pour entreprendre une campagne de financement pour ce projet. Sous la supervision du ministre, la CCN agira en tant que conseillère technique et gestionnaire du projet.

Le Monument national de l'Holocauste rendra hommage aux victimes et aux survivants canadiens de l'Holocauste et veillera à ce que l'Holocauste ait toujours sa place dans notre conscience et notre mémoire collectives.

L'Holocauste fut la persécution et le massacre systématiques d'approximativement six millions de Juifs, organisés par l'État nazi et ses collaborateurs, de 1933 à 1945. Des millions d'autres personnes, y compris les Roms et les Sintis, les personnes aux prises avec des difficultés physiques et mentales, les homosexuels, ainsi que les opposants politiques et religieux au régime nazi, furent également la cible de décimation.

Le monument sera situé bien en évidence sur les plaines LeBreton, il fera face au Musée canadien de la guerre et il permettra d'avoir une vue sur le Parlement et d'autres institutions fédérales importantes. Il sera un symbole durable du souvenir de l'Holocauste pour les Canadiens et les visiteurs dans la capitale. Sur le site du monument, les visiteurs pourront réfléchir sur l'incidence de l'Holocauste en tant qu'événement mondial et sa signification dans le contexte canadien.

La CCN est à la recherche d'équipes de design qui s'inspireront des événements historiques liés à l'Holocauste et de leur incidence sur la vie de millions de personnes pour créer un monument contemporain, édifiant et inspirant pour les générations présentes et à venir. Les concurrents sont invités à examiner la signification de l'Holocauste et du génocide dans nos vies d'aujourd'hui et de concevoir un monument qui convienne à l'époque actuelle et à l'emplacement choisi.

2.0 BREF APERÇU

- Le concours national de design est une invitation ouverte aux équipes composées d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes et autres professionnels du design urbain. La CCN invite les concurrents internationaux à y participer; toutefois, chaque équipe doit être dirigée par un citoyen canadien.
- La présente s'inscrit dans un concours en deux phases, dont la première phase consiste à évaluer les qualifications et à sélectionner jusqu'à six équipes, et la seconde phase, à inviter les finalistes à mettre au point des concepts et à sélectionner une proposition lauréate.
- L'équipe lauréate se verra accorder un contrat pour préciser les travaux de design, préparer les plans et les devis d'appel d'offres connexes, fabriquer tout élément artistique particulier et assurer les suivis pendant les phases de construction et d'installation du projet. Les travaux de site seront effectués par la CCN.
- Le budget global pour ce projet ne sera pas inférieur à 6 millions de dollars. Il comprend (mais ne se limite pas à) toutes les taxes applicables, le contrat de design de l'équipe lauréate, les honoraires de l'artiste, la fabrication des éléments artistiques, la construction du monument et son intégration dans le paysage. Le montant exact du budget sera confirmé à la phase II du concours.
- Un jury de renom international — formé de professionnels des arts et du design, de spécialistes du contenu et de l'éducation et d'une survivante de l'Holocauste — a été réuni pour ce concours. Le jury conseillera le ministre des Affaires étrangères qui, en tant que ministre responsable de la *Loi sur la capitale nationale*, et en vertu de la *Loi sur le Monument national de l'Holocauste*, est responsable de la planification et de la conception du monument. Le ministre sera également responsable de la sélection finale du concept retenu.
- La soumission de l'équipe doit comprendre un CD et deux copies imprimées de chacun des documents suivants :
 - une lettre d'intérêt;
 - un *curriculum vitae* professionnel de deux pages pour chacun des membres de l'équipe;
 - trois références pour chacun des membres de l'équipe;
 - des illustrations et des renseignements sur les projets antérieurs semblables au projet actuel (*voir la section 6.0*).
- L'échéance pour la réception des soumissions est fixée à 15 h (heure d'Ottawa), le mercredi 4 septembre 2013.
- L'inauguration des éléments majeurs du monument est prévue pour l'automne 2015.

3.0 VISION, BUT ET OBJECTIFS DU PROJET

ÉNONCÉ DE VISION

L'Holocauste est un évènement gravé dans les annales de l'histoire humaine. Il ne s'agit pas seulement d'un crime qui a été perpétré contre des groupes particuliers. Le crime a été soutenu par l'État et il a bafoué les valeurs fondamentales des peuples civilisés : la liberté, la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit.

De tels crimes ne doivent jamais se reproduire ni s'effacer de la mémoire. Le monument de l'Holocauste, qui sera érigé dans la capitale du Canada, rendra hommage à toutes les victimes et à tous les survivants canadiens, et il soulignera leur courage, leur endurance et leur résistance devant des souffrances inimaginables. Il nous rappellera qu'en tant que Canadiens, nous devons être vigilants afin d'empêcher les crimes haineux et de promouvoir les droits de la personne.

Le monument permettra de réfléchir sur le sens de l'Holocauste et la dimension canadienne de cet évènement, y compris les contributions des survivants au Canada et à sa société diversifiée. En tant que symbole durable dans le paysage de la capitale du Canada, sa force perdurera alors que tous les survivants témoins de l'Holocauste auront disparu.

BUT DU PROJET

Rendre hommage aux victimes et aux survivants canadiens de l'Holocauste et veiller à ce que l'Holocauste ait toujours sa place dans notre conscience et notre mémoire collectives.

OBJECTIFS DU PROJET

Ériger un monument remarquable et évocateur :

- qui transmette un message puissant de la force de l'humanité;
- qui sensibilise les Canadiens et les générations à venir sur l'Holocauste et ses conséquences pour aider à empêcher d'autres actes de génocide;
- qui mette en valeur l'espace urbain et qui soit reconnu comme un exemple d'excellence dans les domaines de la commémoration et de l'art public.

4.0 LE SITE

LA RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

À titre de lieu de rencontre pour tous les Canadiens et d'expression des valeurs et de l'identité canadiennes, la région de la capitale du Canada est riche en symboles et en sens. Le secteur du cœur de la capitale nationale abrite les institutions politiques et culturelles les plus importantes du pays, ainsi qu'une riche diversité de monuments et symboles nationaux importants. Ils rendent hommage aux personnes et soulignent les événements et les réalisations qui ont une signification et une valeur pour le pays, tout en les reflétant. Tous les monuments, peu importe leur thème commémoratif, deviennent souvent un élément influent permanent dans le paysage urbain, capables de façonner le domaine civique en réunissant l'histoire, le territoire et la mémoire collective. Par conséquent, le Monument national de l'Holocauste enrichira considérablement l'expérience du visiteur dans la capitale et il deviendra un symbole durable.

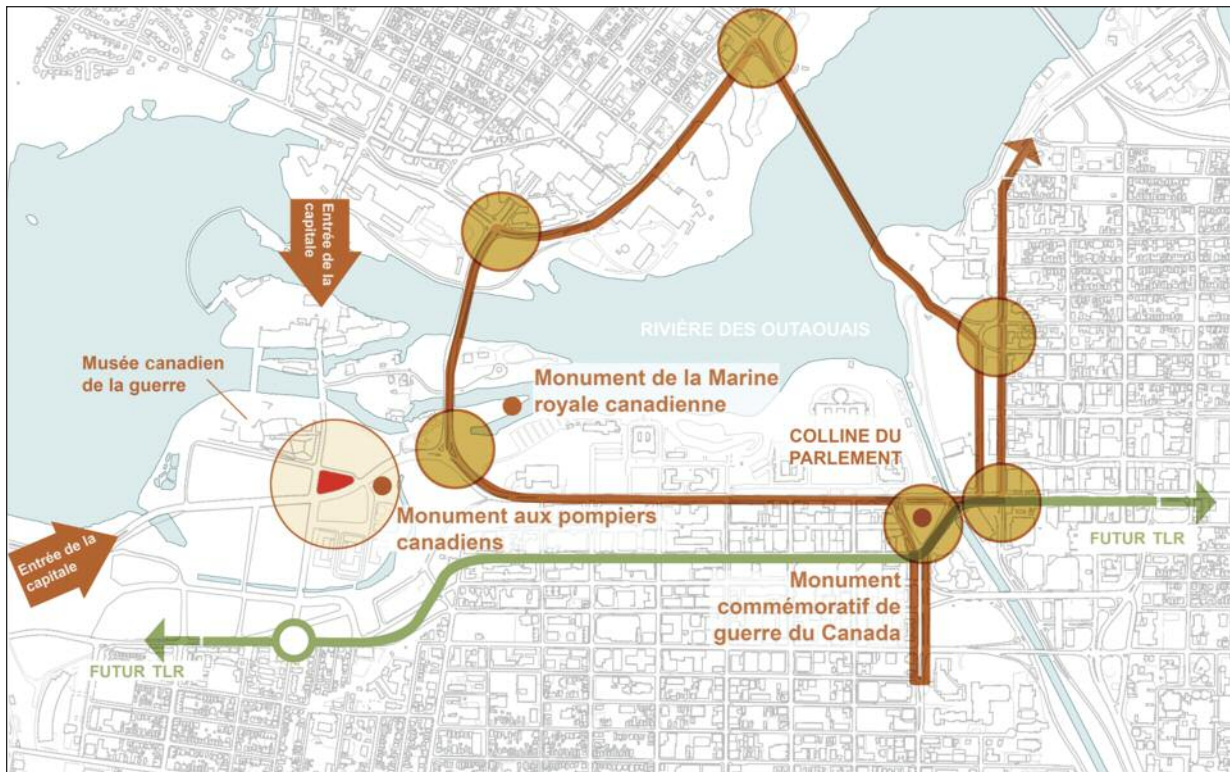
LE BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION, AU CŒUR DE LA RÉGION DE LA CAPITALE DU CANADA

Le boulevard de la Confédération est le parcours cérémoniel de la capitale, reliant bon nombre des attractions et symboles nationaux au moyen d'une approche esthétique unifiée et distincte. Cette voie de découverte se trouve dans le secteur du cœur de la capitale et il entoure les secteurs du centre-ville des villes d'Ottawa et de Gatineau de part et d'autre de la rivière.

L'objectif principal de l'embellissement et des interventions en matière de commémoration va au delà des limites du boulevard de la Confédération. Il comprend les liens physiques, les voies d'entrée ainsi que les relations visuelles et symboliques dans le cœur de la capitale. Les plaines LeBreton sont une porte d'accès à la capitale importante, en plus d'être l'une des portes d'entrée d'honneur les plus évocatrices. La proximité du site au boulevard de la Confédération assurera au monument une bonne visibilité à des milliers de visiteurs et de résidents du secteur du cœur de la capitale du Canada.



VUE À VOL D'OISEAU DE LA RÉGION DE LA CAPITALE DU CANADA



-  Site du concours
-  Carrefour d'approche
-  Carrefour clé
-  Station TLR LeBreton
-  Boulevard de la Confédération



LE BOULEVARD DE LA CONFÉDÉRATION

LE MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

L'emplacement stratégique des plaines LeBreton dans le secteur du cœur de la capitale et sa proximité au boulevard de la Confédération en fait un endroit idéal pour les institutions nationales. Situé sur la rive sud de la rivière des Outaouais, le Musée canadien de la guerre a ouvert ses portes en 2005. Son architecture spectaculaire, ses expositions novatrices, ses programmes publics diversifiés et son contenu spécialisé à la fine pointe de la recherche en font sans doute l'un des établissements muséaux les plus respectés au monde pour l'étude et la compréhension des conflits armés.

La conception novatrice du musée s'inspire du thème de la « régénération », qui évoque non seulement les conséquences de la guerre sur le paysage, mais aussi la capacité de la nature de se régénérer et de se remettre de la dévastation causée par les conflits humains. Édifice bas qui se fond dans le paysage, le Musée canadien de la guerre possède un toit en pente douce recouvert de végétation et d'un revêtement de cuivre, et il comporte sur le toit le jardin du Souvenir.



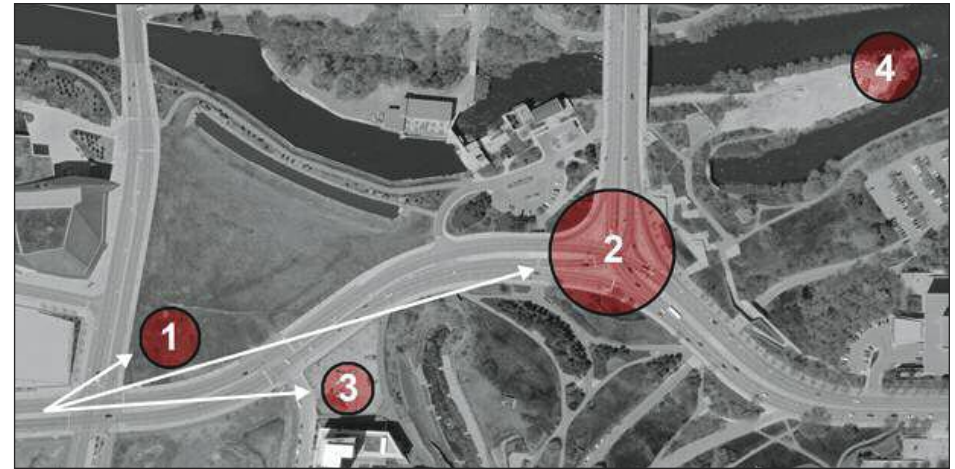
LE MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE ET LE SITE DU CONCOURS



LE MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

CONTEXTE COMMÉMORATIF

Le site choisi offre des vues symboliques importantes de la colline du Parlement et c'est une porte d'entrée commémorative au boulevard de la Confédération et au secteur du cœur de la capitale. Il appartient à la première catégorie d'emplacement de type « carrefour d'approche » qui, avec le Monument aux pompiers canadiens tout près et, dans une plus grande mesure, le Monument de la Marine royale canadienne, commencera à former une masse importante le long de cette voie d'entrée de la capitale. L'érection future d'un monument de type « carrefour clé » de première catégorie à l'angle de la rue Wellington et du pont Portage contribuera à confirmer la création de l'un des secteurs de commémoration les plus importants de la capitale.



1. LE FUTUR MONUMENT NATIONAL DE L'HOLOCAUSTE, « CARREFOUR D'APPROCHE » DE PREMIÈRE CATÉGORIE
2. UN FUTUR MONUMENT, « CARREFOUR CLÉ » DE PREMIÈRE CATÉGORIE
3. LE MONUMENT AUX POMPIERS CANADIENS EXISTANT, TROISIÈME CATÉGORIE
4. LE MONUMENT DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE EXISTANT, DEUXIÈME CATÉGORIE



LE MONUMENT AUX POMPIERS CANADIENS (DOUGLAS COUPLAND, PLANT ARCHITECTS)



LE MONUMENT DE LA MARINE ROYALE CANADIENNE (AL McWILLIAMS, JOOST BAKKER, BRUCE HADEN)

LE SITE DU CONCOURS

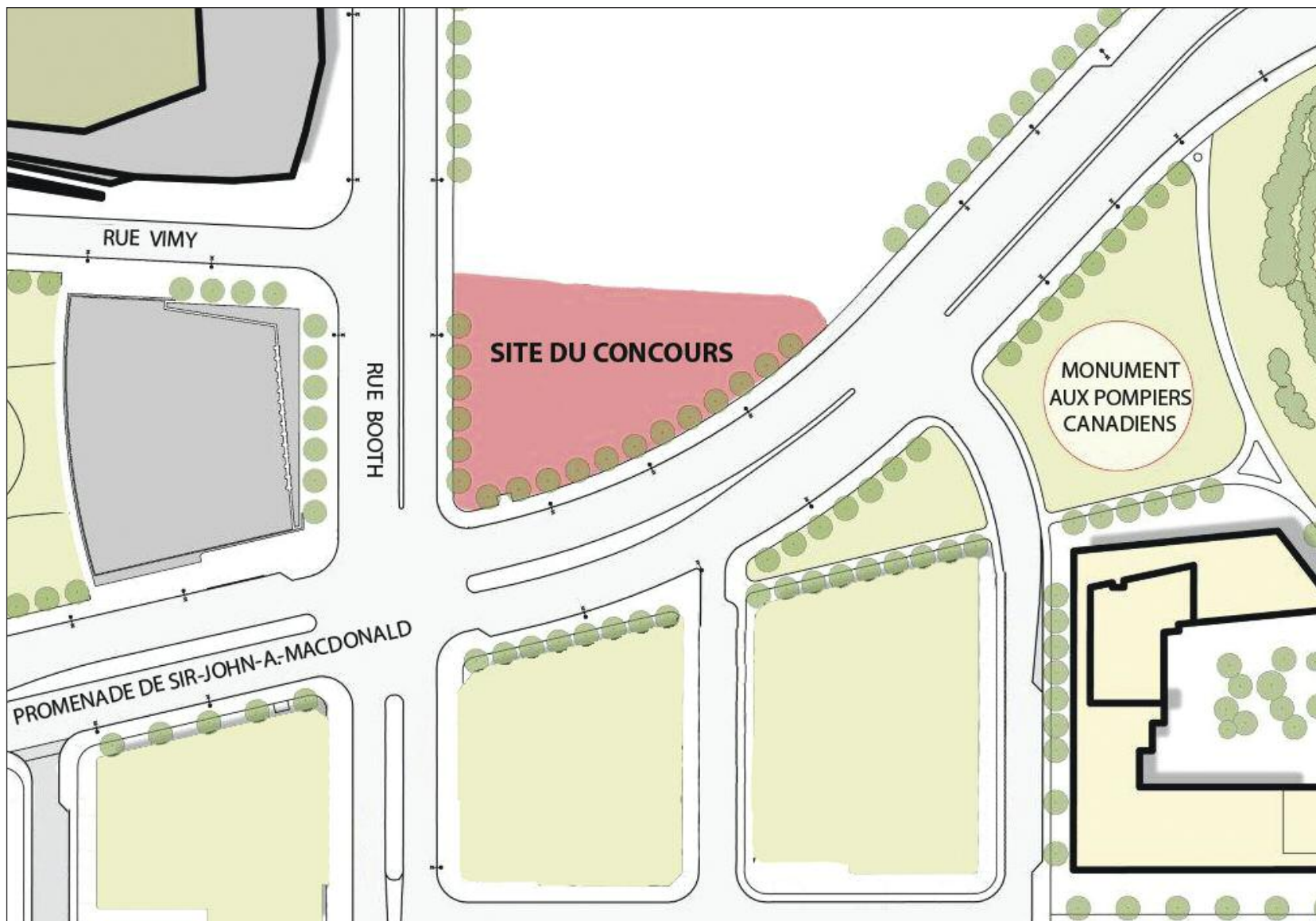
Le site du concours occupe un espace d'environ 3 150 mètres (0,79 acre) carrés et il est situé à l'angle des rues Wellington et Booth, en face du Musée canadien de la guerre. À l'heure actuelle, le secteur des plaines LeBreton en est à un stade d'évolution, et il s'avère difficile de définir avec précision le contexte, les contraintes et les possibilités qu'offrirait le site choisi pour le monument. L'emplacement retenu pour édifier le monument est un site plat, de forme triangulaire, assez grand pour y construire un monument d'importance et permettre la tenue de rassemblements publics informels et de cérémonies officielles.

Le site se trouve au centre d'une plaque tournante importante du transport qui comprend des routes, des liaisons interprovinciales, un réseau de sentiers récréatifs et une future station du train léger. Le monument bénéficiera d'un accès facile et d'une grande visibilité, et ce, tant pour les véhicules que les piétons.

Étant donné la proximité du monument au Musée canadien de la guerre et son lien thématique avec celui-ci, la conception du monument sera influencée par le témoignage architectural fort et contemporain qu'apporte le Musée dans le secteur, avec son mélange de formes construites et son paysage renaturalisé.



LE SITE DU CONCOURS, VUE DEPUIS LA RUE BOOTH



LE SITE DU CONOURS

5.0 RÈGLEMENTS ET EXIGENCES

ADMISSIBILITÉ

Votre équipe est admissible à ce concours si elle répond aux critères suivants :

- l'équipe est dirigée par un citoyen canadien;
- les membres de l'équipe sont des artistes professionnels actifs, des architectes paysagistes ou des professionnels du design urbain ayant fait preuve de talent et de créativité;
- L'équipe de design est composée d'au moins deux membres et comprend un artiste ainsi qu'un architecte ou un architecte paysagiste.

Tout candidat ou finaliste qui se juge en conflit d'intérêts ou pouvant être considéré en conflit d'intérêts par ses liens avec le maître d'ouvrage, son personnel ou ses administrateurs, le ministère parrain ou un membre du jury, en raison de liens familiaux directs ou d'un rapport de dépendance ou d'association professionnelle actifs pendant la tenue du concours, ne peut y participer. Ne peuvent également y participer les associés de ces personnes ni leurs employés salariés.

POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DU JURY

Un jury de renom international, formé de professionnels des arts et du design, de spécialistes du contenu et de l'éducation et d'une survivante de l'Holocauste, a été réuni pour ce concours.

Les membres du jury sont les suivants :

- Irving Abella, historien
- Ydessa Hendeles, artiste-conservatrice
- Herzl Kashetsky, artiste
- Raymond Moriyama, architecte
- Margi Oksner, directrice exécutive du Conseil d'édification du Monument national de l'Holocauste
- Vera Schiff-Katz, survivante de l'Holocauste
- Greg Smallenberg, architecte paysagiste

(Pour en savoir davantage sur les membres du jury, veuillez consulter l'annexe B.)

Le jury conseillera le ministre des Affaires étrangères qui, en tant que ministre responsable de la *Loi sur la capitale nationale*, et en vertu de la *Loi sur le Monument national de l'Holocauste*, est responsable de la sélection finale du concept retenu.

EXIGENCES DU CONCOURS

Phase I du processus de sélection — Demande de qualification

- Au cours de la phase I du concours, vous devez former votre équipe de design (composée d'un artiste, d'un architecte paysagiste, d'un architecte ou d'un professionnel du design urbain) et désigner un chef d'équipe. Le chef de l'équipe doit être un citoyen canadien.
- Vous devez soumettre les qualifications de votre équipe, préciser le rôle de chacun des membres de l'équipe qui contribueront à la conception du monument et à la réalisation du projet et expliquer pourquoi cette occasion vous intéresse. Veuillez consulter la section 6.0 « Guide étape par étape » pour en savoir davantage sur la soumission.
- L'échéance pour la réception des soumissions est fixée à 15 h (heure d'Ottawa), le mercredi 4 septembre 2013.
- Le jury recevra les soumissions, leur attribuera un pointage et sélectionnera jusqu'à six équipes de design, selon les mérites de leur lettre d'intérêt, la composition de l'équipe, leur *curriculum vitae*, l'expérience et des exemples de travaux antérieurs.
- Aucun paiement ne sera octroyé pour la présentation des soumissions lors de la phase I.

Phase II du processus de sélection — Demande de propositions

- Les équipes finalistes seront invitées à élaborer un concept basé sur un prospectus plus détaillé, préparer une maquette et présenter leur design au jury le 20 février 2014.

- Les finalistes devront fournir un budget détaillé et réaliste et s'assurer que le concept qu'ils proposent peut se réaliser selon le budget qu'ils ont soumis.
- Tout autre membre de soutien de l'équipe, sous-traitant ou consultant doit être identifié pendant cette phase.
- Le jury conseillera le ministre des Affaires étrangères qui, en tant que ministre responsable de la *Loi sur la capitale nationale*, et en vertu de la *Loi sur le Monument national de l'Holocauste*, est responsable de la planification et de la conception du monument. Le ministre sera également responsable de la sélection finale du concept retenu.
- L'équipe retenue se verra attribuer un contrat.

Si votre équipe est l'une des finalistes, on vous demandera :

- de venir à Ottawa le 17 octobre (à confirmer au début de la phase II) pour voir l'emplacement, prendre connaissance du contexte et assister à un exposé sur le projet par le personnel de la CCN. Vous aurez aussi la possibilité de poser des questions sur le projet, le processus et le site;
- de créer un concept unique et convaincant pour le Monument national de l'Holocauste, tout en respectant la vision et les objectifs du projet;
- d'écrire une soumission dans laquelle vous décrivez votre concept et démontrez sa faisabilité, de réaliser une maquette et de préparer le matériel de présentation;
- d'apporter votre matériel à Ottawa et de présenter votre design au jury le 20 février 2014;
- d'assister à une exposition publique le 20 février 2014 en soirée où votre concept, ainsi que celui des autres finalistes, sera présenté au grand public.

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

- Des experts en conservation, en génie et en évaluation des coûts examineront les concepts des finalistes et fourniront leurs commentaires au jury.
- Le jury recevra aussi les commentaires du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN, avant de formuler ses recommandations au ministre. Pour de plus amples renseignements sur le CCUDI, veuillez consulter le capitalecanada.gc.ca/a-propos-de-la-ccn/comites-speciaux-consultatifs-de-direction.

HONORAIRES ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

- Durant la phase II, celle de la demande de propositions, chacune des équipes finalistes recevra des honoraires de 15 000 \$ (taxes comprises) pour élaborer son design, créer une maquette et autres matériels de présentation et présenter son concept.
- Les équipes finalistes se verront aussi rembourser jusqu'à 3 000 \$ (taxes comprises) afin de couvrir les frais de déplacement (y compris les repas et l'hébergement) de deux membres de l'équipe au plus pour deux séjours distincts à Ottawa. Les reçus et le sommaire des dépenses sont requis.
- Le premier voyage, celui consacré à la visite du site, aura lieu le 17 octobre 2013 (à confirmer au début de la phase II). Le second voyage aura lieu le 20 février 2014 pour la présentation des concepts au jury et au public.

6.0 GUIDE DE SOUMISSION ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le jury examinera et évaluera les **documents requis** suivants :

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE ET SES QUALIFICATIONS (40 %)

1. Écrivez-nous **une lettre d'intérêt de deux pages**. Expliquez pourquoi cette occasion intéresse votre équipe et vous croyez votre équipe en mesure de relever le défi et de créer une œuvre symbolique et unique pour ce projet. Précisez si les membres de votre équipe ont déjà travaillé ensemble auparavant, le rôle que jouera chacun des membres et qui sera le chef d'équipe. N'oubliez pas d'indiquer le nom de la personne-ressource, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du chef d'équipe.
2. Incluez un **curriculum vitae professionnel de deux pages (au maximum)** pour chacun des membres de l'équipe. Ceci ne suffira peut-être pas à décrire toute l'expérience professionnelle et les travaux antérieurs des membres de votre équipe, mais vous pouvez inclure une adresse Web si vous jugez utile que le jury prenne connaissance d'autres réalisations des membres de votre équipe.
3. Incluez les noms et les coordonnées d'au moins **trois références accessibles, au moins une pour chacun des membres de l'équipe**. De préférence des gens ayant travaillé aux projets énumérés dans la section « travaux antérieurs ».

Veuillez intégrer les trois premiers éléments en un document électronique et l'étiqueter en utilisant le nom de famille du chef d'équipe suivi de l'initiale de son prénom (par exemple, tremblayj.doc ou tremblayj.jpg).

TRAVAUX ANTÉRIEURS (60 %)

4. Décrivez **trois à cinq projets antérieurs semblables au projet actuel** mené par chacun des membres de l'équipe. Pour chaque projet, veuillez fournir les renseignements suivants : le nom du membre de l'équipe, le titre du projet, la date, le budget, l'emplacement, les matériaux, les dimensions, la référence aux images numériques et une brève description. Assurez-vous de nous dire quel était votre rôle dans le projet et si celui-ci a été réalisé en collaboration. Vous pouvez aussi indiquer un lien vers une liste de ressources externes (tel un site Web) pour les projets.
 - Ne fournissez pas plus de 10 images numériques en tout des projets énumérés. Remettez également une liste des images.
 - Les images doivent être en format JPG et être compatibles PC. Les utilisateurs de Mac doivent ajouter l'extension « .jpg » à la fin de chaque fichier image. Aucun autre format n'est acceptable.
 - Les images doivent être d'au plus cinq mégaoctets avec une résolution minimale de 72 points par pouce et une résolution maximale de 150 points par pouce.
 - Pour identifier les images, utilisez le nom de famille du chef d'équipe et l'initiale de son prénom, suivis du chiffre qui correspond à l'ordre de visionnement de votre liste (par exemple, tremblayj_01.jpg)

CE QUE VOUS DEVEZ NOUS ENVOYER

5. Veuillez mettre l'ensemble des documents et des images sur un CD. N'oubliez pas de l'identifier avec le nom du chef d'équipe. En outre, veuillez imprimer deux copies papier de l'ensemble des documents et des images. Vous trouverez ci-dessous un exemple des documents qui doivent figurer sur votre CD.

tremblayj_lettre.doc
tremblayj_CV1.doc
tremblayj_CV2.doc
tremblayj_listeimages.doc
tremblayj_01.jpg
tremblayj_02.jpg
etc.
tremblayj_10.jpg

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les documents présentés seront évalués selon ce qui suit :

- la lettre d'intérêt de l'équipe (y compris la composition de l'équipe et la compatibilité de ses membres);
- l'importance de la carrière professionnelle de chacun des membres de l'équipe;
- la pertinence du travail des membres de l'équipe par rapport aux objectifs du projet;
- l'expérience professionnelle de l'équipe est adéquate et adaptée aux exigences du projet;
- l'excellence en design et la qualité de la pensée et de la créativité, tel que le démontrent les œuvres antérieures et l'indiquent les documents de soumission;
- la qualité des projets menés à terme récemment, y compris la conformité démontrée avec les horaires, les échéances, les exigences et les budgets des projets;
- l'expérience antérieure d'une collaboration étroite, efficace et collégiale avec d'autres artistes, professionnels du design et d'autres organismes civiques quant à la conception et à l'érection de monuments ou d'autres œuvres civiques.

7.0 BUDGET

Le budget global de ce projet ne sera pas inférieur à 6 millions de dollars. Il comprend (mais ne se limite pas à) tous les coûts relatifs à la création du monument, y compris le contrat de conception de l'équipe lauréate, les honoraires de l'artiste, la fabrication des éléments artistiques, la construction du monument et son intégration dans le paysage et toutes les taxes applicables. Le montant exact du budget sera confirmé à la phase II du concours.

L'équipe de design lauréate se verra accorder un contrat d'une valeur d'au moins 800 000 \$ (tout compris) qui englobe tous les coûts relatifs au développement du design, à la préparation de plans et de devis finaux, à la participation d'autres professionnels spécialisés, aux suivis sur le site de construction ainsi qu'aux modifications possibles du design pour respecter l'enveloppe budgétaire, au besoin. Veuillez noter que le contrat exigera la présentation de dessins de construction estampillés par un ingénieur en structures.

En outre, avant l'attribution du contrat durant la phase II, une allocation de déplacement sera offerte et négociée avec l'équipe lauréate.

Dans les limites de l'enveloppe budgétaire totale, la CCN pourrait, si nécessaire, allouer à l'artiste un contrat distinct pour qu'il fabrique des éléments artistiques.

La CCN sera responsable de la préparation du site, de la construction, de l'aménagement paysager et de l'installation du monument, dans les limites du budget du projet.

8.0 DATES LIMITES ET DATES IMPORTANTES

L'échéance pour la réception des soumissions est fixée à 15 h (heure d'Ottawa), le mercredi 4 septembre 2013. Les soumissions tardives ne seront pas acceptées.

Livraison ou messagerie :

Projet du Monument national de l'Holocauste
— soumission n° AL1423

À l'attention d'Allan Lapensée
Agent principal aux contrats
Commission de la capitale nationale
40, rue Elgin, Centre de service du 3^e étage
Ottawa (Ontario) Canada
K1P 1C7

Toutes les soumissions doivent être reçues à l'adresse susmentionnée avant l'heure et la date de clôture fixée. Les soumissions qui ne renfermeront pas toute la documentation décrite dans la section 6.0 seront refusées.

Veillez à ce que votre soumission soit bien adressée et qu'elle soit livrée au Centre de service du 3^e étage, puisque la CCN n'est pas tenue responsable des propositions égarées ou endommagées.

DATES IMPORTANTES*

Phase I — Demande de qualification	Échéance
Date limite pour les questions	23 août 2013, 15 h (heure d'Ottawa)
Date limite de réception des soumissions	4 septembre 2013, 15 h (heure d'Ottawa)
Période d'évaluation du jury	19 septembre 2013
Annonce aux équipes finalistes	7 octobre 2014

Phase II — Demande de propositions	Échéance
Rencontre avec les finalistes sur le site et séance de questions et réponses	17 octobre 2014, avec le personnel de la CCN
Présentation du concept de design au jury et au CCUDI	20 février 2014
Exposition publique des concepts de design	20 février 2014
Période d'évaluation du jury	21 février 2014
Annonce à l'équipe lauréate	3 mars 2014

Phase III — Élaboration du design et mise en œuvre	Échéance
Élaboration du concept détaillé	Septembre 2014
Achèvement substantiel du monument	Automne 2015
Dévoilement des éléments majeurs du monument	Automne 2015
Fin des travaux liés au site et de l'aménagement paysager	Printemps 2016
Cérémonie d'inauguration	Printemps 2016

* La CCN se réserve le droit de changer les échéances et autres dates importantes à tout moment. Un préavis raisonnable sera donné dans un tel cas.

9.0 QUESTIONS

Vous devez envoyer vos questions sur le projet ou la présente demande de qualification par écrit, par courrier électronique (méthode privilégiée) ou par télécopieur à Allan Lapensée, agent principal aux contrats, à nhm-mnh@ncc-ccn.ca ou au 613-239-5007 d'ici 15 h, le 23 août 2013 (heure d'Ottawa).

10.0 AIDE-MÉMOIRE

Veuillez examiner cette demande de qualification avec soin et assurez-vous de nous faire parvenir ce qui suit :

CD libellé renfermant les documents suivants :

Un seul document

- Lettre d'intérêt
- Curriculum vitae* professionnel de chacun des membres de l'équipe
- Références

- Trois à cinq projets antérieurs comparables au présent projet de chacun des membres de l'équipe
- Un maximum de 10 images correspondant aux projets énumérés dans la section précédente

Deux exemplaires copies papier de tous les documents

Nous attendons avec impatience votre soumission et vous remercions d'avoir pris le temps de nous soumettre vos titres de compétence pour ce projet de monument important. Tous les candidats seront avisés.

11.0 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA SOUMISSION

INDEMNISATION

La CCN ne sera pas tenue de rembourser ni d'indemniser l'un ou l'autre des concurrents pour des coûts engagés par la préparation d'une réponse à la demande de qualification. Tous les exemplaires des documents soumis en réponse deviendront la propriété de la CCN et ne seront pas retournés.

ANNULATION

La CCN se réserve le droit de n'accepter aucune proposition, d'annuler la présente demande de qualification ou de la relancer sous sa forme présente ou encore sous une forme amendée. La CCN se réserve le droit de ne pas procéder avec la demande de propositions suivant cette demande de qualification.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les renseignements donnés verbalement par quiconque à la CCN ne seront pas exécutoires pour la CCN. La CCN ne peut garantir une réponse aux demandes reçues après 15 h, le 23 août 2013 (heure d'Ottawa).

Les réponses aux questions qui pourraient avoir une incidence sur la portée du projet, sur le coût des services ou sur toute autre question relative au contrat seront envoyées à tous les concurrents sous forme d'*addendas*. À cet égard, la CCN désire informer les concurrents que seuls les renseignements relatifs à ce projet qui possèdent une valeur contractuelle seront ceux qu'enverra la CCN sous forme d'*addendas*.

CHANGEMENTS À LA SOUMISSION

Une soumission conforme à la présente demande de qualification, bien qu'elle ne puisse pas être formulée initialement par télécopieur, peut être modifiée par lettre ou télécopieur pourvu que la révision parvienne au bureau de réception désigné, au plus tard à la date et à l'heure fixées pour la réception des soumissions. La révision doit figurer sur du papier à l'en-tête du concurrent ou porter la signature de celui-ci, et indiquer clairement tous les changements applicables à la soumission initiale.

RESPONSABILITÉ DES ERREURS

Bien que la CCN ait fait des efforts considérables pour présenter des renseignements précis dans la présente demande de qualification, cette information ne constitue que des lignes directrices pour les concurrents. La CCN n'en garantit pas l'exactitude, ni le caractère complet ou détaillé. Rien dans la présente demande de propositions n'empêche les concurrents d'établir leurs propres opinions et conclusions à l'égard du contenu de la demande.

RENSEIGNEMENTS EXCLUSIFS

La présente demande de qualification et toute la documentation à l'appui ont été préparées par la CCN, à Ottawa, au Canada, et demeurent la propriété exclusive de celle-ci. Les renseignements sont fournis aux concurrents uniquement pour servir à préparer une soumission et doivent être considérés comme confidentiels et exclusifs à la CCN. Ils ne doivent pas être reproduits, copiés, prêtés ni divulgués directement ou indirectement, à un tiers sauf aux employés du concurrent qui doivent en prendre connaissance pour rédiger une soumission. Le concurrent convient aussi de ne pas les employer à d'autres fins que celles qui sont expressément prévues.

ANNEXE A : LOI SUR LE MONUMENT NATIONAL DE L'HOLOCAUSTE

Third Session, Fortieth Parliament,
59-60 Elizabeth II, 2010-2011

Troisième session, quarantième législature,
59-60 Elizabeth II, 2010-2011

STATUTES OF CANADA 2011

LOIS DU CANADA (2011)

CHAPTER 13

CHAPITRE 13

An Act to establish a National Holocaust Monument

Loi visant à ériger le Monument national de l'Holocauste

ASSENTED TO

25th MARCH, 2011

BILL C-442

SANCTIONNÉE

LE 25 MARS 2011

PROJET DE LOI C-442

SUMMARY

This enactment requires the Minister responsible for the *National Capital Act* to establish and work in cooperation with a National Holocaust Monument Development Council to design and build a National Holocaust Monument to be located in the National Capital Region.

SOMMAIRE

Le texte exige que le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale* constitue le Conseil d'édification du Monument national de l'Holocauste et collabore avec celui-ci afin de concevoir et d'ériger le Monument national de l'Holocauste dans la région de la capitale nationale.

59-60 ELIZABETH II

59-60 ELIZABETH II

CHAPTER 13

CHAPITRE 13

An Act to establish a National Holocaust Monument

Loi visant à ériger le Monument national de l'Holocauste

[Assented to 25th March, 2011]

[Sanctionnée le 25 mars 2011]

Preamble

Whereas there is no public monument to honour all of the victims and Canadian survivors of the Holocaust in the National Capital Region;

Whereas Hitler's plan to exterminate the Jews of Europe led to the murder of six million men, women and children;

Whereas the Nazis sought to eliminate vulnerable groups such as disabled persons, the Roma and homosexuals in their bid to establish the hegemony of the Aryan race;

Whereas it is important to ensure that the Holocaust continues to have a permanent place in our nation's consciousness and memory;

Whereas we have an obligation to honour the memory of Holocaust victims as part of our collective resolve to never forget;

Whereas the establishment of a national monument shall forever remind Canadians of one of the darkest chapters in human history and of the dangers of state-sanctioned hatred and anti-Semitism;

And whereas a national monument shall act as a tool to help future generations learn about the root causes of the Holocaust and its consequences in order to help prevent future acts of genocide;

Préambule

Attendu :

qu'il n'y a dans la région de la capitale nationale aucun monument public pour rendre hommage aux survivants canadiens et aux victimes de l'Holocauste;

que le plan d'Hitler visant à exterminer les Juifs d'Europe a conduit au meurtre de six millions d'hommes, de femmes et d'enfants;

que les nazis voulaient supprimer des groupes vulnérables, comme les personnes handicapées, les Roms et les homosexuels, afin d'établir la supériorité de la race arienne;

qu'il est important de veiller à ce que l'Holocauste ait toujours sa place dans notre conscience et notre mémoire;

que nous avons le devoir d'honorer la mémoire des victimes de l'Holocauste en raison de notre promesse collective de ne jamais oublier;

que l'édification d'un monument national rappellera à tout jamais au peuple canadien l'un des moments les plus noirs de l'histoire de l'humanité ainsi que les dangers qu'engendrent la haine sanctionnée par l'État et l'antisémitisme;

qu'un monument national servira d'outil pour aider les générations futures à prendre connaissance des causes profondes de l'Holocauste et de ses conséquences, afin de contribuer à prévenir d'autres génocides,

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

SHORT TITLE

TITRE ABRÉGÉ

Short title

1. This Act may be cited as the *National Holocaust Monument Act*.

1. *Loi sur le Monument national de l'Holocauste*.

Titre abrégé

INTERPRETATION

DÉFINITIONS

Definitions

2. The following definitions apply in this Act.

2. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

Définitions

“Council”
« *Conseil* »

“Council” means the National Holocaust Monument Development Council established by the Minister under section 4.

« Conseil » Le Conseil d'édification du Monument national de l'Holocauste constitué par le ministre en vertu de l'article 4.

« Conseil »
“*Council*”

“Minister”
« *ministre* »

“Minister” means the Minister responsible for the *National Capital Act*.

« ministre » Le ministre responsable de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*.

« ministre »
“*Minister*”

“Monument”
« *Monument* »

“Monument” means the National Holocaust Monument referred to in section 3.

« Monument » Le Monument national de l'Holocauste visé à l'article 3.

« Monument »
“*Monument*”

“public land”
« *terrain public* »

“public land” means an area of land owned by the Crown that is accessible to the public at all times.

« terrain public » Terre appartenant à Sa Majesté et qui est accessible au public en tout temps.

« terrain public »
“*public land*”

PURPOSE

OBJET

Establishment of Holocaust Monument

3. A National Holocaust Monument shall be established to commemorate the victims and Canadian survivors of the Holocaust.

3. Le Monument national de l'Holocauste est créé pour rendre hommage aux survivants canadiens et aux victimes de l'Holocauste.

Création du Monument

COUNCIL

CONSEIL

Council to be established

4. Within one year after the coming into force of this Act, the Minister shall establish a council, to be referred to as the National Holocaust Monument Development Council, composed of not more than five members.

4. Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le ministre constitue un conseil, appelé le Conseil d'édification du Monument national de l'Holocauste, qui est composé d'au plus cinq membres.

Constitution du Conseil

Selection process

5. (1) The Minister shall hold an open application process whereby members of the public who possess a strong interest in, connection to, or familiarity with the Holocaust may apply to the Minister to become Council members.

5. (1) Le ministre lance un processus de sélection ouvert au public dans lequel il invite ceux qui manifestent un vif intérêt pour l'Holocauste, qui ont des liens avec l'Holocauste ou qui connaissent bien ce sujet à lui soumettre leur demande de candidature en vue d'occuper un poste de membre du Conseil.

Processus de sélection

No remuneration for Council members

(2) The members of the Council are not entitled to be paid any remuneration for acting as Council members.

(2) Les membres du Conseil n'ont droit à aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.

Aucune rémunération

By-laws	(3) The Council shall adopt by-laws to carry out its functions under this Act.	(3) Le Conseil adopte des règlements administratifs pour l'exercice de ses fonctions sous le régime de la présente loi.	Règlements administratifs
NATIONAL HOLOCAUST MONUMENT		MONUMENT NATIONAL DE L'HOLOCAUSTE	
Design and location of Monument	<p>6. The Minister, in cooperation with the Council, shall</p> <p>(a) oversee the planning and design of the Monument;</p> <p>(b) choose a suitable area of public land in the National Capital Region for the Monument to be located; and</p> <p>(c) hold public consultations and take into account the recommendations of the public when making any decision under paragraph (a) or (b).</p>	<p>6. Le ministre, en collaboration avec le Conseil :</p> <p>a) superviser la planification et la conception du Monument;</p> <p>b) choisit un terrain public approprié dans la région de la capitale nationale où sera érigé le Monument;</p> <p>c) mène des consultations publiques et tient compte des recommandations du public lorsqu'il prend des décisions en application des alinéas a) ou b).</p>	Conception et emplacement du Monument
Construction and maintenance of Monument	<p>7. (1) The Minister shall be responsible for the construction and maintenance of the Monument.</p>	<p>7. (1) Le ministre est chargé de veiller à la construction et à l'entretien du Monument.</p>	Construction et entretien du Monument
Fundraising campaign	<p>(2) The Council shall spearhead a fundraising campaign to cover the cost of constructing the Monument.</p>	<p>(2) Le Conseil mène une campagne de financement afin de payer les frais de construction du Monument.</p>	Campagne de financement
Historic Sites and Monuments Board of Canada	<p>8. (1) The Historic Sites and Monuments Board of Canada may assist the Council in the performance of its functions under this Act.</p>	<p>8. (1) La Commission des lieux et monuments historiques du Canada peut aider le Conseil dans l'exercice de ses fonctions sous le régime de la présente loi.</p>	Commission des lieux et monuments historiques du Canada
Contribution of funds	<p>(2) Nothing shall prevent the Minister from contributing funds for the cost of planning, designing, constructing, installing and maintaining the Monument.</p>	<p>(2) Rien n'empêche le ministre de verser des fonds pour couvrir le coût de la planification, de la conception, de la construction, de l'édification et de l'entretien du Monument.</p>	Fonds versés
TIMELINE		DÉLAI D'ACHÈVEMENT	
Three years	<p>9. The Monument shall be completed not later than three years after the day on which sufficient funds, as determined by the Minister, have been raised under subsection 7(2).</p>	<p>9. Le Monument doit être achevé dans les trois ans qui suivent le jour où des fonds suffisants, selon l'estimation du ministre, ont été recueillis au titre du paragraphe 7(2).</p>	Trois ans
ANNUAL REPORT		RAPPORT ANNUEL	
Report	<p>10. The Council shall submit an annual report to the Minister and the appropriate Committee of the House on its activities. The first report shall be submitted within 15 months after the day on which the Council is established under section 4.</p>	<p>10. Le Conseil présente au ministre et au comité compétent de la Chambre un rapport annuel sur l'état de ses activités. Le premier rapport est présenté dans les quinze mois suivant la constitution du Conseil en vertu de l'article 4.</p>	Rapport

TRANSFER OF PROPERTY

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Property of
National Capital
Commission

11. (1) Once the Monument has been installed it becomes the property of the National Capital Commission.

11. (1) Une fois l'édification du Monument terminée, le Monument devient propriété de la Commission de la capitale nationale.

Propriété de la
Commission de
la capitale
nationale

Transfer of funds

(2) Once the Monument has become the property of the National Capital Commission, the Council shall transfer to the National Capital Commission any funds remaining from its fundraising campaign.

(2) Une fois que le Monument est devenu propriété de la Commission de la capitale nationale, le Conseil remet à celle-ci le reliquat des fonds recueillis lors de sa campagne de financement.

Transfert des
fonds

MAIL  POSTE

Canada Post Corporation / Société canadienne des postes

Postage Paid

Port payé

Letter mail

Poste-lettre

1782711

Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:

Publishing and Depository Services

Public Works and Government Services Canada

Ottawa, Ontario K1A 0S5

En case de non-livraison,

retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :

Les Éditions et Services de dépôt

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Available from:

Publishing and Depository Services

Public Works and Government Services Canada

Ottawa, Ontario K1A 0S5

Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943

Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757

publications@pwgsc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>

Disponible auprès de :

Les Éditions et Services de dépôt

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943

Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757

publications@tpsgc.gc.ca

<http://publications.gc.ca>

ANNEXE B : RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES SUR LE JURY

Irving Abella

Irving Abella préside la chaire J. Richard Shiff en études juives canadiennes de l'Université York. Il est l'auteur de six livres, dont *None Is Too Many: Canada and the Jews of Europe, 1933-1948*, pour lequel il a reçu le National Jewish Book Award remis aux États-Unis au meilleur ouvrage sur l'Holocauste (1984), et le prix littéraire Sir-John-A.-Macdonald accordé au meilleur livre d'histoire publié au Canada (1983). Le livre a été choisi par la *Literary Review of Canada* comme l'un des 100 ouvrages les plus importants publiés au Canada depuis 1900. Au nombre de ses autres livres, mentionnons *A Coat of Many Colours: Two Centuries of Jewish Life in Canada*; *Growing Up Jewish in Canada*, qui lui a valu le prix littéraire Joseph Tannebaum; *Nationalism, Communism and Canadian Labour: Twentieth Century Canada*; et *On Strike*. Il a aussi publié plus de 100 articles.

Irving Abella a été nommé membre de l'Ordre du Canada en 1994 et de la Société royale du Canada en 1993. Il a reçu un doctorat honorifique en droit du Barreau du Haut-Canada en 2001 et de l'Université Bishop's en 2008.

Il a présidé le Congrès juif canadien de 1992 à 1995; la Société historique du Canada en 1999-2000; le Canadian Professors for Peace in the Middle East de 1986 à 1993; et les Prix littéraires du gouverneur général de 1990 à 1993. Il a également été président de Vision TV; rédacteur en chef de *Middle East Focus*; fondateur et rédacteur en chef de *Labour/Le Travail: revue d'études ouvrières canadiennes*; président de l'Holocaust Documentation Project, et président des Archives juives canadiennes.

Ydessa Hendeles

Ydessa Hendeles est née à Marburg, en Allemagne, de parents qui ont survécu à l'Holocauste et elle habite Toronto depuis que sa famille s'y est installée en 1951. En tant que propriétaire d'une galerie d'art commerciale, fondatrice de la Ydessa Hendeles Art Foundation et première exposante d'art contemporain financée par des fonds privés au Canada, elle a été la conservatrice de plus de 100 expositions au Canada, aux États-Unis et en Allemagne au cours des trois dernières décennies. Elle a développé son propre concept distinct, la « composition s'apparentant à la conservation », qu'elle applique dans sa pratique et elle l'a adapté afin de réaliser des œuvres d'art qui ont été exposées dans « L'arche de Noé » (2004), au Musée des beaux-arts du Canada, et dans *10000 Lives* (2010), à la 8^e Biennale de Gwangju, en Corée du Sud. Sa première exposition personnelle en tant qu'artiste, *THE BIRD THAT MADE THE BREEZE TO BLOW*, a été inaugurée à la galerie Johann König, à Berlin, en juin 2012.

Nommée membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre de l'Ontario, M^{me} Hendeles détient un doctorat avec distinction de l'Université d'Amsterdam et elle est professeure auxiliaire à la Faculté des beaux-arts de l'Université de Toronto. Elle a reçu le Prix du Gouverneur général pour une contribution exceptionnelle aux arts visuels et médiatiques ainsi que des doctorats honorifiques du Collège d'art et de design de la Nouvelle-Écosse, et un prix de distinction de la Faculté des beaux-arts de l'Université Concordia, à Montréal. Elle a aussi été nommée Honorary Fellow du Collège d'art et de design de l'Ontario, aujourd'hui l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario.

En outre, M^{me} Hendeles est membre du Tate International Council, à Londres; de l'International Council du Museum of Modern Art (MoMA), à New York; du Committee on Photography du MoMA; du Photography Acquisitions Committee du The Jewish Museum, à New York; du Advisory Board of Sotheby's Canada; du Board of Directors du Toronto Art Therapy Institute. Elle a également siégé au conseil consultatif de la galerie d'art de l'Université York. À titre de principale fondatrice du Musée des beaux-arts de l'Ontario, elle a siégé au comité des acquisitions pour l'art contemporain et elle a été nommée administratrice du conseil d'administration par son Collège Founders.

Herzl Kashetsky

Né à Saint John, au Nouveau-Brunswick, en 1950, Herzl Kashetsky dessine et peint depuis sa tendre enfance. Fils d'antiquaire, il a appris à apprécier l'esthétique et le savoir-faire très tôt. Son art touche tous les aspects de sa vie, offrant ainsi une richesse de sujets sur lesquels il s'exprime selon la tradition de l'art figuratif.

M. Kashetsky a obtenu son Baccalauréat en beaux-arts avec distinction à l'Université Concordia en 1972. En 1978, il a fait trois mois d'études individuelles à Rome et à Florence, en Italie. En 1986, la télévision de CBC a produit un documentaire sur son art. Un voyage qu'il a effectué en Europe de l'Est dans les années 1990 est à l'origine d'une exposition en mémoire aux victimes de l'Holocauste qui s'intitule *A Prayer For The Dead*. L'artiste de guerre Alex Colville, qui a également fait l'objet d'une entrevue dans un documentaire vidéo sur l'exposition, l'a inaugurée en 1996. *Herzl Kashetsky, The Content That Forms Us*, est une vidéo qui a été produite en 2011 par la Visual Arts Education Association du Nouveau-Brunswick. Publié en 2011, *Glitter & Gloom; The Sketchbooks of Herzl Kashetsky*, est un livre illustré relié dans lequel sont recueillis ses dessins de 1965 à 2010.

Les œuvres de M. Kashetsky ont fait l'objet d'expositions collectives au pays et à l'étranger et elles font partie de collections privées, publiques et d'entreprise de partout au Canada. L'artiste a également été juré pour le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick et membre du Beaverbrook Art Gallery's Exhibition Committee. Afin de saluer sa réussite artistique, on lui a décerné un doctorat honorifique, le prix humanitaire de la Croix-Rouge et la Médaille du Jubilé de diamant de la reine Elizabeth.

Raymond Moriyama

Aux yeux de nombreux Canadiens, Raymond Moriyama est un héros. Ses histoires sur son internement pendant la Deuxième Guerre mondiale en raison de ses origines japonaises et son ascension à titre de l'un des architectes les plus respectés et accomplis au Canada continuent d'en inspirer plusieurs.

Depuis qu'il a fondé Raymond Moriyama, Architect and Planner en 1958, M. Moriyama apporte sa vision humaniste aux édifices d'importance tels le Japanese Canadian Cultural Centre, le Centre des sciences de l'Ontario, le Scarborough Civic Centre, le Toronto Reference Library et le Musée de la chaussure Bata, tous à Toronto; le Science Nord, à Sudbury; le Musée national de l'Arabie-Saoudite, à Riyad; l'ambassade du Canada à Tokyo; le Musée canadien de la guerre, à Ottawa, qui revête une importance personnelle particulière pour M. Moriyama car il a reçu la Médaille du Gouverneur général en architecture en 2008. Dernièrement, le projet de 124 kilomètres de Wadi Hanifa de biorestoration, pour lequel il a remporté le prix Aga Khan d'excellence en architecture en 2010 et un prix UNESCO en 2011, a suscité l'intérêt des Nations Unies.

M. Moriyama a reçu de nombreuses distinctions, y compris une médaille d'or de l'Institut royal d'architecture du Canada, un Prix pour l'ensemble de ses réalisations de l'Ordre des architectes de l'Ontario, un International Fellowship du Royal Institute of British Architects, un Honorary Fellowship de l'American Institute of Architects et des grades honorifiques de 11 universités. Il est membre de l'Ordre de l'Ontario et de l'Ordre du soleil levant (Japon) et il a été fait Compagnon de l'Ordre du Canada.

Margi Oksner

Margi Oksner est actuellement directrice principale de Margi Oksner and Associates, une société d'experts-conseils à service complet qui offre des services de planification d'entreprise stratégique et créative dans le secteur de la philanthropie. De plus, elle est rédactrice de discours professionnelle pour nombre de bénévoles éminents de Toronto.

Grâce à ses 35 années comme professionnelle de collectes de fonds, M^{me} Oksner possède une longue expérience de la philanthropie et du bénévolat et elle a embrassé une panoplie de secteurs dans la collectivité torontoise. Elle joue un rôle déterminant dans l'élaboration de plans stratégiques et de marketing ainsi que dans la planification d'événements pour nombre d'organismes torontois majeurs en tant que directrice de Hadassah-WIZO, directrice du Men's Service Group au Baycrest Centre for Geriatric Care, directrice de l'Associate Campaign pour la campagne de fonds de capitaux de 60 millions de dollars pour *Baycrest... Imagine Your Future Without It* et directrice administrative du Mount Sinai Hospital Auxiliary.

L'intérêt que porte M^{me} Oksner à l'écriture l'a menée à se consacrer davantage dans le domaine du marketing lorsqu'elle a rejoint les rangs de l'UJA Federation à titre de directrice du marketing de Major Gifts et de la Jewish Foundation. Toutefois, elle n'a pu s'empêcher de retourner à ses anciennes amours, c'est-à-dire Baycrest, en 2007, à titre d'agente de développement principale, où elle a contribué à lancer le nouveau mouvement philanthropique pour femmes du nom de Women of Baycrest (WB). En trois années à peine, le WB a connu un tel essor qu'à l'heure actuelle, il compte plus de 350 femmes et génère un revenu annuel de plus de 2 millions de dollars.

Vera Schiff-Katz

Vera Schiff-Katz est née à Prague, en Tchécoslovaquie, en 1926, où elle a mené une vie heureuse et confortable jusqu'à l'occupation nazie.

En mai 1942, sa famille entière a été déportée dans le camp de concentration de Theresienstadt où elle a été emprisonnée pendant trois ans. Elle est la seule survivante; les 50 membres de sa famille sont morts dans les différents camps de concentration et de la mort nazis.

Ses efforts dans le but de se construire une nouvelle vie en Tchécoslovaquie ont été contrecarrés par le coup d'État communiste en 1948 et elle a donc émigré en Israël où elle a vécu pendant 12 ans. En 1961, elle s'est établie à Toronto où elle a travaillé comme technologue médicale spécialisée en hématologie.

Après sa retraite, M^{me} Schiff-Katz a travaillé comme interprète et traductrice pour les cours de justice et la commission des réfugiés et de l'immigration en Ontario. Elle a passé la majeure partie de sa retraite à se rendre dans les écoles pour parler des années où elle a vécu sous le joug du nazisme. M^{me} Schiff-Katz a également pris part à la Marche des vivants à deux reprises (en 2005 et en 2010), lors desquelles elle a accompagné des éducateurs canadiens à des sites de camps de concentration et de la mort nazis, pour relater la tragédie qu'est la Deuxième Guerre mondiale.

En 1996, M^{me} Schiff-Katz a publié ses mémoires, lesquels s'intitulent *Theresienstadt the town the Nazis gave to the Jews*. Par la suite, elle a rédigé une anthologie, *Hitler's Inferno*, un résumé des histoires personnelles des membres de sa famille et de ses amis qui sont survenues pendant la Deuxième Guerre mondiale. M^{me} Schiff-Katz a également publié un livret intitulé *Diary from Theresienstadt*, les mémoires de sa mère qui est morte au camp. Son prochain ouvrage, qui sera publié sous peu, traite également de sa vie au camp de concentration.

Ajoutons que M^{me} Schiff-Katz a reçu un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick.

Greg Smallenberg

Greg Smallenberg est natif de Vancouver, où il a obtenu un Baccalauréat spécialisé en architecture paysagère de l'Université de la Colombie-Britannique. Il a mené l'essentiel de sa carrière au bureau de Vancouver de Phillips Farevaag Smallenberg.

M. Smallenberg s'est concentré principalement sur le portfolio national et international de la firme et il s'est rapidement imposé comme chef de file en architecture paysagère au Canada. Son approche basée sur les processus et sa popularité dans plusieurs cercles professionnels lui ont valu de nombreuses invitations à exprimer ses idées dans les conférences et universités à l'étranger.

M. Smallenberg est connu pour avoir mené des projets d'une grande visibilité et bien souvent complexes, et ce, avec brio dans les secteurs privé et public, et il a travaillé avec succès avec tous les ordres de gouvernement. En règle générale, les commandes qui lui sont confiées sont des projets multidisciplinaires de grande envergure allant d'ouvrages construits très contemporains à des plans d'aménagement pour des paysages historiques désignés. En outre, il s'intéresse beaucoup aux liens entre la culture, l'histoire et la création de lieux qui se rapportent à l'architecture paysagère et au design urbain.

Au cours de sa carrière, M. Smallenberg a fait partie de nombreux jurys d'urbanisme au Canada et en Asie. Il a également été chargé de cours à temps partiel à l'Université de la Colombie-Britannique et conférencier à plusieurs universités en Chine. Il est membre de l'Ordre des associés de l'Association des architectes paysagistes du Canada (AAPC) et il a siégé à son conseil d'administration. Il est aussi Fellow de l'American Society of Landscape Architecture pour avoir remporté de nombreux prix pour les travaux qu'il a réalisés partout dans le monde.

Ajoutons que M. Smallenberg a agi à titre de directeur et président de la British Columbia Society of Landscape Architects et de membre du conseil d'administration de l'AAPC et qu'il est membre sortant du comité d'examen pour la société torontoise de revitalisation de la rive.